

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N
Le Thelemos - CP 202
12, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U
56 avenue de l'Etraz
01150 Lagnieu
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32
Fax +33 (0)4 74 40 32 33

C R É M I E U
19, cours Baron Raverat
38460 Crémieu
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

ST-GENIS-LAVAL
56, avenue Chanoine Cartellier
Bâtiment 2 B
69230 St Genis Laval
Tél. +33 (0)4 82 53 74 08

cabinet@cogeparc.com
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €
RCS Lyon B 964 501 308
TVA N° FR47 964 501 308

Association « Société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône et des départements

voisins »

16 Rue Antonin Perrin – BP 31040

69613 VILLEURBANNE CEDEX

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

S O M M A I R E

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2025	5
- Rapport Spécial sur les conventions réglementées	35

* * * * *

S.A.P.A.R. (CENTRE GALLIENI)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association S.A.P.A.R (Centre Gallieni),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association S.A.P.A.R (Centre Gallieni) relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changements comptables » de l'annexe qui expose l'application du nouveau référentiel comptable ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Association « Société d'assistance et de patronage pour les aveugles du Rhône et des départements voisins »

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 2 Juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
COGEPARC

Anne BRION TURCK, Associée



Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	104 401	78 739	25 661	32 583
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	104 401	78 739	25 661	32 583
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	6 733 560	5 083 561	1 649 999	1 962 910
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 103 215	896 126	207 089	190 360
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				48 714
	TOTAL	7 836 776	5 979 687	1 857 088	2 201 985
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	104 446		104 446	98 928
	Autres immobilisations financières	3 299		3 299	3 282
	TOTAL	107 746		107 746	102 211
Total (II)		8 048 923	6 058 426	1 990 497	2 336 780
Actif circulant	Stocks et en cours	1 667		1 667	1 298
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	244 905	55 690	189 214	122 729
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	188 384		188 384	224 739
	Charges constatées d'avance	10 828		10 828	10 436
	TOTAL	444 117	55 690	388 427	357 905
Actif circulant	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 568 046	75 775	1 492 270	1 466 250
	Disponibilités	1 456 957		1 456 957	1 391 588
Total (III)		3 470 789	131 466	3 339 323	3 217 044
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		11 519 713	6 189 893	5 329 820	5 553 824
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 387 017	2 387 017
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	2 250 560	2 338 538
	Report à nouveau	-615 566	-357 486
	Excédent ou déficit de l'exercice	-80 372	-338 690
	Situation nette (sous-total)	3 941 637	4 029 378
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	395 938	412 423
	Provisions réglementées	38 532	47 000
Total (I)		4 376 109	4 488 802
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		5 582
Total (II)			5 582
Provisions	Provisions pour risques		7 830
	Provisions pour charges		
Total (III)			7 830
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	244 135	320 480
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	59	
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 390	164 157
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	354 983	347 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 400	10 886
	Autres dettes	46 376	33 633
	Produits constatés d'avance	168 365	174 600
Total (IV)		953 711	1 051 608
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		5 329 820	5 553 824
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	110	780
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	23 465	26 326
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	270 244	218 833
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 836 044	2 604 247
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	10 444	26 105
	<i>Dons manuels</i>	10 444	26 105
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 942	43 870
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	300	
	Utilisations des fonds dédiés	5 582	
	Autres produits	1 077 150	1 157 320
	Total des produits d'exploitation (I)	4 233 285	4 077 483
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	993 839	1 072 425
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	120 086	123 894
	Salaires	2 007 474	2 061 614
	Cotisations sociales	830 609	823 240
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	400 247	433 980
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	448	4 611
	Total des charges d'exploitation (II)	4 352 706	4 519 767
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-119 421	-442 284
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	39 456	
	Autres intérêts et produits assimilés	11 108	119 275
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	50 565	119 275
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 600	22 800
	Intérêts et charges assimilées	2 966	3 765
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	10 566	26 566
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		39 998	92 709
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-79 422	-349 574

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total	8 467	54 993
Charges exceptionnelles (VI)	Total		28 182
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		8 467	26 810
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		9 418	15 926
Total des produits (I + III + V)		4 292 318	4 251 752
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 372 690	4 590 442
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-80 372	-338 690
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

1 Description de l'entité

1. Objet social

L'association a pour mission d'assurer un travail aux personnes accueillies qui sont momentanément ou durablement dans l'incapacité d'exercer une activité dans un environnement professionnel non adapté.

Elle apporte aux travailleurs handicapés les soutiens médicaux, éducatifs, psychologiques et sociaux correspondants à leurs besoins.

Plus spécifiquement, elle accueille des adultes déficients visuels et des déficients intellectuels légers ou moyens.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Dans le cadre de ses activités, l'association est dotée de plusieurs structures :

- Le foyer d'hébergement, structure sous Conseil départemental et disposant de 41 places : il permet d'accueillir et de donner une formation et des activités adaptées aux résidents, favorisant un apprentissage et des techniques pouvant mener à l'autonomie et aux activités de la vie journalière ;
- L'ESAT, dont le budget social est financé par l'Agence Régionale de Santé et qui dispose d'un agrément de 90 places : il propose un travail adapté aux usagers, soit en interne, soit en délégation à l'extérieur prenant en compte les déficiences avec une volonté d'insertion ;

Les activités commerciales de l'ESAT sont variées et comprennent entre autres :

- Des activités sous atmosphère protégée (ISO6 & 22000) pour les domaines de conditionnement de produits cosmétiques et parapharmaceutiques, ainsi que des dispositifs médicaux ;
- Des activités de conditionnements spécifiques ;
- Des activités de désarchivage, collecte et destruction de papiers y compris confidentiels ;
- Des activités de mise à disposition de personnes encadrées pour des missions variées.

3. Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Un budget global annuel de ressources d'exploitation de 2,8 M€ en 2025, dont environ 90% provenant des dotations et prix de journée octroyés par les autorités de tarification.
- L'association a conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec la Métropole de Lyon pour une durée de 5 ans, expirant le 31 décembre 2027.
- L'emploi de 124 salariés dont 87 personnes handicapées.
- Des investissements, pour un montant de 97 K€ en 2025.
- L'association a également conclu un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour l'Etat avec l'ARS pour une durée de 5 ans, expirant le 31 décembre 2029.

4. Faits caractéristiques d'importance significative

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice, ni postérieures à la clôture.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

À défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations jugées significatives.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2.2 Changements comptables

2.2.1 Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En l'espèce, ce changement de réglementation comptable a eu une incidence sur plusieurs comptes au 31/12/2025, engendrant les reclassements suivants :

Nature des opérations	Présentation N	Montant N	Présentation N-1	Montant N-1
Organismes sociaux - produits à recevoir	Compte #4390000	975	Compte #438700	326
Banque postale	Compte #512810	3 917	Compte #514000	30 970
Banque postale	Compte #512820	293 491	Compte #514200	248 104
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	Compte #657000	0	Compte #675000	13 128
Charges diverses de gestion courante	Compte #658100	352	Compte #671800	55
Dotations aux provisions pour dépréciations	Compte #681120	393 326	Compte #681200	25 950
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat	Compte #747000	62 514	Compte #777000	48 613
Produits divers de gestion courante	Compte #758010	9 596	Compte #771800	1 380

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

2.2.2 Changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

2.2.3 Changement d'estimation

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.2.4 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Brevets : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 5 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Constructions : 15 à 30 ans en linéaire
- Install. Tech., mat., outillage : 10 à 15 ans

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	106 121	-	1 720	104 401
Immobilisations corporelles	7 806 857	97 143	67 224	7 836 776
Immobilisations financières	102 211	5 535	-	107 746
TOTAL	8 015 190	102 678	68 944	8 048 923

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	73 537	6 921	1 720	78 739
Immobilisations corporelles	5 604 871	393 326	18 510	5 979 687
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	5 678 409	400 247	20 230	6 058 426

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	55 690	-	-	55 690
TOTAL	55 690	-	-	55 690

3.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	22 300	-	-

	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	27 056	-	-
	Matériel de transport	-	-	36 994	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	-
	Mobilier	-	-	10 794	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	97 144	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	5 535	-	-
TOTAL III		-	-	5 535	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	102 679	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	1 720
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-	-	1 720
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-

	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	12 947
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	4 350
	Mobilier	-	-	-	-	1 213
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	48 714	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		48 714	-	-	-	18 510
Immobilisations	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		48 714	-	-	-	20 230

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	6 921	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I		-	6 921	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	335 211	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	4 001	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	17 994	-	-
	Matériel de transport	-	21 004	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	8 598	-	-

	Mobilier	-	6 516	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL II		-	374 815	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	400 245	-	-

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	1 720
	Frais de développement	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
	TOTAL I	-	-	1 720
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	12 947
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	4 350

	Mobilier	-	-	1 213
	Cheptel	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II		-	-	18 510
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	20 230

3.1.3 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	55 690	55 690
Autres créances	-	-
TOTAL	55 690	55 690

3.1.4 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts	104 447		104 447
Autres	3 299	3 299	
Fournisseurs d'exploitation	76 030	76 030	
Créances clients et comptes rattachés	244 905	244 905	
Personnel	1 742	1 742	
Organismes sociaux et fiscaux	1 575	1 575	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 256	7 256	
Taxe sur les salaires	14 314	14 314	
Débiteurs divers	170	170	
Charges constatées d'avance	10 828	10 828	-
TOTAL	464 566	360 119	107 746

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	7 830	-
<i>dont provisions pour litiges</i>	7 830	-
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-
Provisions pour charges	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-
<i>dont provisions pour remise en état</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-
TOTAL	7 830	-

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
	Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	7 830	-
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	7 830	-
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour remise en état</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-	-
TOTAL	-	7 830	-

3.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	244 194	77 130	167 064	-
Fournisseurs et comptes rattachés	139 790	139 790	-	-
Clients – autres avoirs	28 199	28 199		
Dettes fiscales et sociales	354 984	354 984		
Autres dettes	18 178	18 178		
Produits constatés d'avance	168 365	168 365	-	-
TOTAL	953 710	786 646	167 064	-

3.2.3 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	2 387 017	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	2 338 538	-87 978	-	-	
Report à-nouveau	-357 487	-258 080	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-338 690	338 690	-	-80 372	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	412 423			46 029	
Provisions réglementées	47 000			-	
TOTAL	4 488 803	-7 368	-	-34 343	-

Observations : La différence observée sur l'affectation du résultat de -7 368 € correspond à la neutralisation de la dotation relative aux revalorisation salariales inscrites dans le cadre des accords Laforcade et de la conférence des métiers.

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	2 387 017
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves			2 250 560
Report à-nouveau	-		-615 567
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-80 372
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-62 514		395 938
Provisions réglementées	-8 467		38 532
TOTAL	-70 981	-	4 376 110

3.2.4 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale sous gestion contrôlée de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours. Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

3.2.5 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	(80 372)	(338 690)
Reprises du résultat antérieur	-	-
= Excédent ou déficit effectif global	(80 372)	(338 690)
Dont résultat effectif sous gestion propre	(127 278)	(121 195)
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	46 906	(217 495)

3.2.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

3.2.7 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste «Utilisations des fonds dédiés» dans les Produits au compte de résultat.

3.2.8 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Notre entité traite les dépenses prévues au titre du départ en retraite futur de ses salariés en engagements hors bilan. Le montant correspondant est défini par application de la convention collective de l'association, selon la méthode prospectives fonction des unités crédit projetées.

Le montant déterminé au 31/12/2025 s'élève à 97 042 €.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Âge de départ à la retraite présumé : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,98%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5%

Le pourcentage retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 39%.

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants
RRR A RECEVOIR	1 754
FACTURES A ETABLIR	837
ORGANISMES SOCIAUX	975
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 404
-	-
-	-
-	-
TOTAL	8 971

Charges à payer	Montants
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	59
FACTURES NON PARVENUES	34 993
PROVISIONS CONGES PAYES	103 440
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	51 517
CHARGES SOCIALES ET FISC. A PAYER	16 318
-	-
-	-
TOTAL	206 328

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants
Produits constatés d'avance	168 365
-	-
-	-
TOTAL	168 365

Charges imputables	Montants
Charges constatées d'avance	10 828
-	-
-	-
TOTAL	10 828

Observations :

Les produits constatés d'avance correspondent à la mise à disposition de locaux dans le cadre d'un contrat de bail à construction d'une durée de 52 années. La reprise au résultat à chaque exercice est de 6 236 €.

3.3.2 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.3.3 Subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

3.3.4 Contributions volontaires en nature

En l'absence de suivi en place permettant une évaluation suffisamment précise des contributions volontaires perçues, l'association n'a pas été en mesure de chiffrer de manière fiable ces informations.

Celles-ci sont néanmoins considérées comme peu significatives au regard des ressources de l'association.

4 Informations relatives à l'effectif

4.1 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen de l'association (hors personnel handicapé) au 31/12/2025 est de 33 et se décompose comme suit :

- ESAT: 17
- Foyer: 16

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice
 clos le 31 Décembre 2025*

À l'Assemblée générale de l'Association S.A.P.A.R (Centre Gallieni),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 2 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC



Anne BRION TURCK, Associée